



TERRAIN ENCLAVE PAR UN TERRAIN OU LE PROPRIETAIRE A DISPARU

Par **LOLO11**, le **01/02/2016** à **14:13**

bonjour, nous avons achete un terrain qui est enclavé . pour le viabiliser , nous devons selon la loi passer par le chemin le plus court et , également, demander un droit de passage au voisin . Ce fameux voisin , n a pas construit son terrain est en friche cela voila, apres avoir fait des recherches, le proprietaire de ce terrain est decede en 1850 !!! donc voila le probleme, en mairie le seul nom qui apparait est le sien ,aucuns succesion a du etre faite;comment faire pour pouvoir avoir un droit de passage sur une parcelle ou le proprietaire est decede , en mairie, aux niveaux des impots(foncier) y a rien non plus , personne ne paye ...que faire ???? merci de m aiderest ce a moi a essayer de retrouver des heritiers ??? le bien appartient il a la commune depuis ce temps ??? si c est le cas ai je le droit de me racorder (viabilisation) en passant sur cette parcelle ???merci